
SOUTIEN A ALAIN REFALO

L'inspecteur d'académie de Haute-Garonne refuse de suivre la recommandation du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat et maintient la sanction disciplinaire à l'encontre d'Alain Refalo.

Après avoir jugé la sanction disciplinaire « disproportionnée », la commission de recours du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE), réunie à Paris le 14 octobre, avait recommandé à l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne de substituer à la sanction d'abaissement d'échelon infligée à Alain Refalo, en juillet 2009, celle du blâme.

Ce qui était reproché à A. Refalo, c'est le « *refus d'obéissance, manquement au devoir de réserve, incitation à la désobéissance collective, attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale* » .

Comme le rappelle le CSFPE « *le différend qui oppose M. Refalo à sa hiérarchie (concernant l'utilisation des deux heures d'aide personnalisée pour la réalisation d'un projet théâtre) ne relève pas de l'absence de service fait, mais sur une interprétation de l'application du nouveau dispositif sur l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, expression de la liberté pédagogique dont il dispose* ». La CSFPE précise qu' « *il n'est pas contesté que M. Refalo soit un enseignant compétent et apprécié, qu'il n'est relevé, dans son dossier, aucun reproche sur la qualité de son enseignement et qu'en l'espèce une sanction du deuxième groupe (abaissement d'échelon) paraît disproportionnée* » .

La Fédération SUD Education s'insurge contre cette nouvelle décision répressive de l'administration de l'Education Nationale.

C'est la troisième fois en quelques mois que l'inspecteur d'académie de Haute-Garonne s'attaque à des enseignants syndicalistes et désobéisseurs de son Académie : licenciement de Christian Marion en juillet 2010 après l'acharnement d'une inspectrice, refus de suivre la recommandation du CSFPE en novembre, de suspendre la sanction contre François de Lillo (directeur d'école en Ariège, déplacé pour son refus de remplir le fichier base-élèves), et aujourd'hui maintien des sanctions contre Alain Refalo.

Ce qui est en jeu, pour notre Fédération, c'est la défense de ceux qui résistent aux réformes politiques et budgétaires sacrifiant l'école publique et son personnel.

Nous refusons la dégradation accélérée de la liberté pédagogique et des conditions de travail.

Nous dénonçons le zèle de certains hiérarques dans cette remise au pas .

Nous appelons donc l'ensemble des collègues à faire valoir leur liberté pédagogique, leur liberté d'appréciation et à développer la solidarité avec ceux qui sont victimes de pressions hiérarchiques...